



POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE POUR LA FORMATION CERTIFICATION PROFESSIONNELLE MAITRE DE MAISON EN SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

1) Conditions d'entrée en formation

Le positionnement tel que souhaité par le certificateur est destiné aux candidats entrant dans un parcours destiné à accéder au titre (qu'il soit partiel ou complet).

Le positionnement ne constitue pas une sélection pour l'entrée en formation pour les publics cibles, salariés du secteur. Il permet d'adapter le parcours de la personne et notamment de lui proposer un accompagnement renforcé lorsqu'il rencontre des difficultés à l'écrit ou dans l'usage des outils informatiques.

Pour les personnes qui ne connaissent pas l'emploi et/ou pas le secteur l'entrée en formation est conditionnée au respect d'un certain nombre de prérequis.

A savoir :

- Avoir réalisé une période de découverte type PMSMP ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur, et permettant de comprendre les conditions d'exercice de l'emploi, les attendus de l'emploi, de valider le projet.
- Transmettre un avis de l'établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre de la période de mise en situation professionnelle sera pris en compte dans le cadre de l'entretien de positionnement.

Ce prérequis a pour objectif de leur permettre de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider leur projet. Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être produits à l'organisme de formation avant l'entrée en formation.

Le positionnement est effectué après la réunion d'information collective à laquelle le candidat se doit de participer.

2) Déroulé du positionnement

Le positionnement se compose :

- d'un test écrit réalisé au travers d'un formulaire permettant de s'assurer de l'acquisition des savoirs de base lecture/écriture ;
- d'un test informatique permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de base nécessaire à l'exercice du métier ;
- d'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, et d'individualiser son parcours.

Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale
6 rue des deux ponts – 80000 AMIENS

Téléphone : 03.22.66.33.99 - Fax : 03.22.52.61.99 - Site Internet : www.apradis.eu

Organisme de Formation enregistré sous le numéro d'activité 22 80 00052 80 auprès du préfet de région des Hauts-de-France



1- Test d'expression écrite à partir d'un support préparatoire à l'entretien de positionnement (durée de 30 minutes maximum)

Le test d'expression écrite a pour objectifs de :

- recueillir les informations utiles au positionnement
- permettre à la personne de réaliser un écrit
- évaluer son niveau de maîtrise de la langue Française

2- Test informatique (durée de 30 minutes maximum)

Le test informatique a pour objectif de vérifier que le candidat :

- se repère dans l'environnement numérique
- sait créer du contenu
- utilise une messagerie

L'APRADIS fait passer le test informatique / bureautique mis à sa disposition par l'OPCO Santé en format papier.

3- Entretien de positionnement (durée de 30 minutes maximum)

L'entretien de positionnement a pour objectif de :

- Positionner le futur formé et son parcours par rapport à la certification de maître de maison et repérer les éventuels allègements ou équivalences ;
- Questionner la motivation de la personne à l'entrée en formation, et identifier les conditions de réussite ;
- Individualiser le parcours, préconiser en cas de besoin un accompagnement renforcé.

Le support à compléter pour le positionnement complété par le candidat en préparation de l'échange, permet la réalisation du test d'expression écrite. Il permet par ailleurs de s'assurer de l'acquisition des prérequis à l'entrée en formation pour les demandeurs d'emploi ou les salariés en reconversion. Enfin, il permet l'échange autour des conditions de la réussite de la formation.

Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être fournis lors de l'entretien de positionnement.

Le bilan synthèse du positionnement – proposition de parcours de formation permet de réaliser en fin d'entretien une synthèse des échanges, le bilan du positionnement et la proposition de parcours. Il définit avec la personne les conditions de la réussite du parcours : remise à niveau, accompagnement renforcé, mobilisation du référent, organisation de l'alternance...

Cette dernière partie est signée par le candidat et le responsable de la formation. Elle est remise à l'employeur dans le cas où celui-ci finance la formation.



En cas de niveau insuffisant à l'écrit et en informatique/bureautique, l'APRADIS pourra proposer un accompagnement renforcé à la certification (jusqu'à 14 h supplémentaires) en précisant le type d'accompagnement proposé.